

Contrastes

Interview p.10



Francis Delpérée

Les maisons de repos face aux défis du vieillissement



La question des maisons de repos est révélatrice des grands enjeux qui nous attendent face au vieillissement de la population.

Parmi les défis majeurs, citons tout d'abord l'accès aux maisons de repos. Face à l'évolution démographique et au moratoire décidé par le fédéral et les Régions sur les nouvelles places à créer, les listes d'attente s'allongent et la situation s'annonce encore plus catastrophique pour la prochaine décennie.

Un autre défi majeur est celui de leur accessibilité financière, quand on sait que le coût moyen est de loin supérieur au montant des pensions.

Le troisième enjeu de taille qui est déjà à l'agenda politique depuis un an concerne les transferts de compétences (et donc des moyens financiers) prévus par la 6^e réforme de l'Etat. Les compétences fédérales seront transférées aux Communautés et/ou aux Régions, mais les enveloppes budgétaires qui devraient accompagner ce transfert semblent actuellement bien en-deçà des besoins à moyen et long terme.

Les Régions et Communautés auront un rôle central dans les choix en matière de politique du 3^e âge. Celui notamment d'investir massivement ou non dans les soins à domicile ou les habitats groupés pour mieux répondre aux souhaits des personnes âgées et rencontrer la difficulté de financer de nouvelles places en maisons de repos.

La qualité des soins et des conditions de travail du personnel des maisons de repos est également au cœur des préoccupations de tout qui est concerné de près ou de loin par la problématique du vieillissement d'un proche. A cet égard, le manque d'investissement public a ouvert la voie royale à une privatisation galopante du secteur des maisons de repos, ce qui n'augure rien de bon quant à l'accessibilité financière et à l'encadrement humain indispensable pour des soins de qualité. Mais pour cela, c'est à un chantier de très grande ampleur auquel il faut s'attaquer à tous les niveaux de pouvoir, y compris européen : celui de la lutte contre la marchandisation des services aux personnes et à la collectivité.

Monique Van Dieren

Maisons de repos : Un marché rentable... mais à quel prix ?

Les maisons de repos sont de plus en plus aux mains du secteur privé. C'est qu'au vu de l'évolution démographique, le potentiel de développement est énorme, même si la création de nouvelles places est bloquée depuis de nombreuses années pour éviter l'explosion du financement public.

Le manque de places et l'augmentation du coût de l'hébergement sont au cœur des préoccupations des personnes et des familles concernées par des choix difficiles au crépuscule de la vie : quand, où et à quel prix ?

L'évolution démographique pose de nombreux défis, dont les principaux sont le financement des pensions, l'augmentation du coût des soins de santé et des places nécessaires dans les structures d'hébergement pour personnes âgées. Et l'on s'en doute, l'argent est le nerf de la guerre de ces trois enjeux majeurs.

Les défis du vieillissement

C'est une évidence : depuis 30 ans, l'augmentation de l'espérance de vie accentue le phénomène de vieillissement de la population, qui n'est pas compensée par une augmentation de la fécondité. Résultat : la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 18% à 23% entre 1980 et 2010.

En 30 ans, le risque de décès a été réduit de 40% entre 70 et 80 ans, de 30% entre 80 et 85 ans et de 15% entre 85 et 90 ans.¹

Le vieillissement par le sommet va s'amplifier encore dans les 15 prochaines années quand les enfants du baby-boom d'après-guerre (1950-1965) seront à l'âge du papy-boom...

En 2050, la population belge devrait compter 3.909.000 personnes de plus de 60 ans, dont 1.252.000 de plus de 80 ans. Il s'agit d'une augmentation de 62% pour les plus de 60 ans et de 150% pour les plus de 80 ans par rapport à 2008.²

Quelles structures d'hébergement ?

La grande majorité des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible et ne souhaitent (ou n'acceptent) d'entrer en maison de repos qu'en dernier recours, quand les formules d'aide à domicile ne sont plus suffisantes ou trop coûteuses.

Les personnes qui entrent en maison de repos sont de plus en plus âgées. L'âge moyen d'entrée est de 83 ans et leur état de santé est souvent dégradé, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'infrastructure et l'encadrement humain nécessaires.

Selon l'état de santé et de dépendance de la personne entrante, on distingue deux structures différentes, mais qui cohabitent de plus en plus au sein d'un même établissement.

Selon la définition du décret wallon relatif à l'hébergement des personnes âgées, les "maisons de repos pour personnes âgées" (MRPA) sont des établissements destinés à l'hébergement de personnes âgées de plus de 60 ans (65 ans en Flandre, ndlr) qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux.

Les "maisons de repos et de soins" (MRS) sont quant à elles destinées aux personnes nécessitant des soins lourds et souffrant d'une pathologie de longue durée.

Tableau 1 : Prix d'hébergement en MR/MRS (1^{er} semestre 2012)

		Nombre d'établissements	Coût pour le résident	Montant mensuel
Région flamande	CPAS	270	43,82 €	1.332,9 €
	Privé	176	46,96 €	1.428,4 €
	asbl	410	49,61 €	1.509,0 €
Région wallonne	CPAS	177	35,81 €	1.089,2 €
	Privé	571	38,48 €	1.170,4 €
	asbl	134	38,97 €	1.185,3 €
Région bruxelloise	CPAS	31	40,56 €	1.233,7 €
	Privé	197	45,43 €	1.381,8 €
	asbl	27	46,88 €	1.425,9 €
Belgique	CPAS	478	38,91 €	1.183,5 €
	Privé	944	39,96 €	1.215,4 €
	asbl	571	46,60 €	1.417,4 €
Total		1.993	41,25€	1.254,7€

(Source : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie)

⇒ La coexistence des MR et des MRS dans un même lieu d'hébergement permet aux personnes dont l'état de santé se dégrade de bénéficier de soins adaptés sans devoir changer une fois de plus de lieu de vie.

"L'échelle de Katz" permet de mesurer le degré de dépendance dans les activités quotidiennes : se laver, s'habiller, se déplacer, manger et boire, être incontinent, s'orienter dans le temps et l'espace. La combinaison des scores permet le "classement" des personnes en MR ou en MRS.

Les normes d'encadrement et les exigences en termes d'infrastructure sont différentes dans les MR et les MRS. Les MRS nécessitent un taux d'encadrement supérieur de 30%. L'intervention de l'INAMI est donc différente. Il s'agit d'un montant forfaitaire calculé par type d'institution, par personne et par jour (voir encadré).

Les "résidences-services", qui permettent de mener une vie plus indépendante, sont généralement associées à une maison de repos pour pouvoir bénéficier de services "à la carte" (repas, linge, kiné...). Les **centres d'accueil de jour** et les **centres de soins de jour** sont également situés au sein ou en lien avec une MR ou une MRS. (Voir à ce sujet l'article en p. 14).

Les maisons de repos peuvent également se distinguer selon l'instance de gestion de l'établissement. Trois types d'opérateurs se partagent le "marché" : les

Le groupe Orpea, le plus gros gestionnaire privé français, possède 41 maisons de repos en Belgique.



ASBL (privées mais non commerciales), les sociétés privées commerciales et les CPAS. Cette distinction est importante car on constate depuis quelques années une très nette augmentation du secteur privé, ce qui n'est pas sans conséquences, la qualité des soins et les conditions de travail du personnel soignant. Notons que l'intervention INAMI est identique, quelle que soit l'instance de gestion.

Une offre au compte-gouttes pour une demande exponentielle

En 2010, la Belgique comptait 1.576 agréments MR (653 en Wallonie, 174 à Bruxelles et 749 en Flandre) et 1.160 agréments MRS (403 en Wallonie, 111 à Bruxelles et 646 en Flandre). Ce qui représente au total un peu moins de 2.000 résidences. Le nombre de lits par rapport à la population de séniors est nettement plus élevé en Wallonie et Bruxelles qu'en Flandre, qui mise davantage sur les soins à domicile.

A Bruxelles et en Wallonie, 50% des lits sont aux mains du secteur privé commercial. En Flandre, on retrouve une majorité d'ASBL, principalement liées aux réseaux des mutualités.

Depuis 1997, l'offre totale de lits fait l'objet d'un moratoire, c'est-à-dire d'un quota maximum défini conjointement par le fédéral et les Régions³. Ce quota permet bien évidemment de ne pas laisser exploser le budget nécessaire au financement des MR. Pour la Wallonie, ce nombre maximum était fixé à 47.546 lits. Fin 2011, une conférence interministérielle a décidé de créer 1.233 lits supplémentaires au niveau national, ce qui porte à 141.282 le nombre maximum de lits en MR/MRS. La Wallonie en a obtenu 568, à ajouter aux 44 lits qu'elle possédait en réserve. Ces 612 lits supplémentaires ont été répartis selon des critères qui tiennent compte des demandes des maisons de repos, de l'évolution démographique, des types d'opérateurs (publics, privés, associatifs) et de la taille des maisons de repos existantes. La Région wallonne a en effet décidé de fixer le plafond à 85 places par maison de repos pour leur préserver une dimension humaine (la moyenne wallonne est actuellement de 76)⁴.

La part de marché de plus en plus importante du secteur privé se fait au détriment des petites structures

Des structures adaptées aux besoins

Entre 2000 et 2011, le nombre de lits dans les **maisons de repos** est passé de 87.940 à 64.255, tandis que le nombre de lits **MRS** a pratiquement doublé, passant de 33.103 à 65.325 (voir tableau 2).

La disponibilité en places dans les établissements de soins semi-résidentiels, tels que les **centres de court séjour** et les **centres de jour**, a quant à elle augmenté de manière considérable au cours de la même période, mais reste assez limitée. Ni le nombre de lits de court séjour ni le nombre de places dans les centres de jour ne dépassent 1,5 pour 1.000 personnes âgées de 65 à 75 ans ou 2,5 pour 1.000 personnes âgées de 75 ans et plus.

S'agissant des **soins à domicile**, le nombre d'utilisateurs âgés de plus de 60 ans est passé de 107.985 en 2000 à 157.280 en 2011, soit une augmentation de 40% en 10 ans. Un senior dans le besoin a plus de chances d'utiliser les soins ambulatoires ou de séjourner dans une résidence-service en Flandre par rapport à la Wallonie et à Bruxelles. En revanche, la probabilité est moindre de le voir devenir résident d'une maison de repos pour personnes âgées. De toute évidence, les différentes autorités régionales mènent leur propre politique régionale.

Tableau 2 : Evolution du nombre de lits / places disponibles dans les infrastructures pour personnes âgées, 2000-2011.

Année	Maisons de repos (MR)	Maisons de repos et de soins (MRS)	Lits pour patients comateux	Lits de court séjour	Places dans les centres de jour	Soins à domicile
2000	87.940	33.103	0	241	713	107.985
2011	64.255	65.325	152	1.757	1.881	157.280

Sources : www.kce.fgov.be, 2011



M. Van Dieren

existantes, qui se font racheter et sont englobées dans des grands groupes commerciaux belges ou étrangers. Cette mainmise du secteur privé trouve ses origines dans deux causes principales.

Tout d'abord, des normes d'infrastructure beaucoup plus strictes, qui nécessitaient des travaux d'aménagement impayables pour la mise en conformité des petites structures (sécurité du bâtiment, ascenseurs, espaces collectifs...). On estime actuellement qu'une maison de repos est difficilement rentable si elle ne comporte pas minimum 80 lits.

Ensuite, un manque de financement public pour investir massivement dans ce type d'infrastructure, ce qui laisse une voie royale au secteur privé pour faire des maisons de repos un business rentable et dont l'avenir est assuré.

Car il y a bien de l'avenir sur le marché des maisons de repos ! Selon une récente étude réalisée par le Centre fédéral d'expertise de soins de santé⁵, le nombre total de lits nécessaires en 2025 se situera entre 149.000 et 177.000 lits, soit une augmentation de 1.600 à 3.500 lits supplémentaires chaque année selon que l'on investit ou non dans les solutions alternatives à la maison de repos (soins à domicile, habitat groupé...). Et les 15 prochaines années sont considérées comme une période de grâce puisque, comme nous l'avons dit, les "papy-boomers" se bousculeront au portillon après 2025...

Le moratoire sur le nombre maximum de lits, qui expirait au 31 décembre 2012, fera donc l'objet d'intenses négociations lors du transfert de compétences vers les Régions et Communautés.

Une addition salée

Quel est le coût du séjour pour les patients ? C'est évidemment très variable selon la surface de la chambre, les services et activités proposées et même selon les Régions...

Selon le SPF Economie (voir tableau page 4), le prix moyen au 1^{er} semestre 2012 dans les 1993 établissements du Royaume est de 41,25 € par jour, soit 1.245 € par mois.

La moyenne est de 1.423 € en Flandre, de 1.326 € à Bruxelles et de 1.143 € en Wallonie. De fortes disparités géographiques donc. Ces prix moyens ne tiennent pas compte des frais qui sont facturés en supplément : coiffure, téléphone, linge, télédistribution, boissons hors repas... Sans compter les frais médicaux tels que médecin, kiné, pédicure.

Il est également intéressant de constater qu'au sein d'une même région, les différences de prix entre les MR privées, publiques (CPAS) ou gérées par des ASBL ne sont pas très grandes en Wallonie et à Bruxelles. Par contre en Flandre, celles qui sont gérées par des ASBL représentent en moyenne un coût plus important pour les résidents. Le forfait INAMI moyen est également supérieur en Flandre (41,46 €

en Flandre, 33,88 € en Wallonie et 32,27 € à Bruxelles).

Si différence il y a entre les trois types de structures, celles-ci se situent donc davantage dans la qualité du service et dans le personnel d'encadrement.

Il est clair qu'une maison de repos privée, qui par définition vise la rentabilité, va être plus regardante sur les dépenses de confort non obligatoires, sur le coût et la qualité du matériel paramédical (les protections d'incontinence par exemple), sur la rentabilisation maximale du personnel subventionné... Elles utilisent également tous les trucs et ficelles pour tirer un maximum de profit des aides publiques dont elles peuvent bénéficier.

Les maisons de repos ne peuvent cependant pas faire ce qu'elles veulent en matière de prix facturé aux résidents. Toute demande d'augmentation de prix doit être introduite auprès du SPF Economie sur base d'un dossier justificatif et selon des critères précis définis dans l'Arrêté ministériel du 12/08/2005.

Par ailleurs, les Régions peuvent également accepter des augmentations de prix mais de manière assez restrictive.

Quand la pension ne suffit pas...

Le problème majeur concerne le coût de l'hébergement en maison de repos au regard des pensions légales. Celles-ci ne suivent absolument pas l'augmentation du coût des MR, et ce différentiel ne fait que croître. La pension de retraite mensuelle, au taux "isolé", de ceux qui ont eu une carrière uniquement comme salariés du secteur privé, était en moyenne de 935 € au 1^{er} janvier 2011 (1.100 € pour les hommes et 745 € pour les femmes).⁶

L'augmentation du coût des séjours en MR est en partie due aux nouvelles normes qui sont imposées (personnel et infrastructure). Cette augmentation est de 2,5% entre 2011 et 2012 et de 30% en dix ans.

Le CRIOC a réalisé en 2010 une étude mettant en évidence l'écart entre la pension et l'hébergement en MR ainsi que le nombre d'années qu'il faut épargner pour financer un séjour en MR⁷. Ainsi, tenant compte du montant moyen de la pension et de l'hébergement en MR, il faudra épargner 100 € par mois pendant 8 ans pour financer un séjour de 5 ans en Wallonie (à Bruxelles : 12,5 ans - en Flandre : 18,5 ans). Mission impossible pour les 40% de personnes âgées (de plus de 65 ans) dont la pension est inférieure au seuil de pauvreté...

De plus en plus de CPAS sont sollicités pour prendre en charge les surplus d'hébergement, mais ceux-ci sont tenus de récupérer cette somme auprès de la famille, ce qui provoque souvent des conflits avec les enfants et appauvrissent leurs familles.

Le forfait INAMI

Outre le prix journalier payé par le résident, le forfait INAMI constitue une partie importante des revenus d'une maison de repos.

La maison de repos facture le forfait INAMI à la mutuelle qui fait office de passerelle entre l'INAMI et la maison de repos. L'INAMI intervient ainsi financièrement pour une partie afin d'aider le pensionnaire. Le forfait INAMI est un montant fixe, déterminé par établissement et qui est facturé pour tous les résidents par jour.

En Région flamande et en Région wallonne, le forfait INAMI moyen est légèrement supérieur au prix journalier moyen payé par le résident. Dans ces Régions, l'intervention via l'INAMI est donc en moyenne supérieure aux charges financières qui sont supportées par le pensionnaire. Avec 41,46 euros, le forfait INAMI moyen est, en Flandre, supérieur à celui de la Wallonie et de Bruxelles, où il s'élève respectivement à 33,88 et 32,27 euros, mais le niveau de prix moyen est supérieur en Flandre. (1)

Etude sectorielle des maisons de repos, SPF Economie, 2009

Un business en pleine expansion

Face à l'augmentation de la demande (les listes d'attente sont longues !), l'insuffisance de financement public laisse le champ libre aux investisseurs privés. Cette privatisation est déjà bien entamée, puisqu'entre 2001 et 2011, sur les 12.100 lits créés, 10.900 l'ont été par le secteur privé commercial, au détriment des petites structures familiales ou associatives.⁸ Actuellement, la moitié des MR est gérée par des sociétés commerciales. Certaines d'entre elles sont mêmes cotées en Bourse !

Mais qui sont ces sociétés privées qui investissent à tour de bras dans les maisons de repos ? Il y a tout d'abord les **sociétés de gestion des MR**, belges ou étrangères. Parmi les sociétés belges, citons Senior Assist (33 MR) et Armonia (40 MR, 4.000 résidents). Senior Living Group est un groupe hollandais bien implanté en Belgique (19 MR, 2.850 résidents). Mais le leader du marché privé des MR est le groupe français Orpea, qui est implanté dans 5 pays, qui possède 333 MR en France et 41 en Belgique. Le groupe possède au total 35.000 lits, dont 3.500 lits en Belgique.

Orpea affiche avec fierté un chiffre d'affaires d'1,5 milliard € et encore une belle marge de progression en perspective. C'est une des plus grosses sociétés cotée en Bourse en France...

Une fierté qui pose question quand on sait que ces maisons de repos sont financées de manière importante par l'INAMI, et donc que l'argent public permet entre autre de rétribuer les actionnaires privés. Un bel exemple de socialisation des pertes et de privatisation des bénéfices...

Second acteur privé très intéressé par le secteur des MR, les **sociétés immobilières**. Celles-ci construisent des bâtiments qu'elles louent à des sociétés spécialisées dans la gestion telles que celles décrites ci-dessus. Parmi ces sociétés immobilières, citons Aedifica et surtout Cofinimmo, qui est fortement implanté en France mais aussi en Belgique. Les MR représentent 22% du parc locatif de Cofinimmo, qui affiche un rendement locatif de 6% dans les MR.

Les avantages d'un tel investissement, c'est que la

demande est en pleine expansion et que les contrats signés avec les gestionnaires le sont pour de longues périodes (27 ans)...

Les victimes de la privatisation sont tout d'abord les travailleurs du secteur (infirmiers, aides-soignants) qui voient leurs conditions de travail se dégrader, mais aussi par ricochet les résidents qui ne bénéficient plus du temps et de l'attention nécessaires à des soins de qualité. Malgré des normes d'encadrement identiques, les grands groupes privés emploieraient systématiquement moins de personnel, jusqu'à 20% de moins que les CPAS ou les ASBL. Leurs méthodes de gestion laissent perplexes. Selon une récente émission TV⁹, tout devient chronométré, du temps passé à aider une personne à faire sa toilette ou à manger, à faire un lit, à nettoyer une chambre, à faire un pansement...

Le risque est grand de voir les pouvoirs publics baisser les bras face au mouvement prétendument irréversible de la privatisation. L'exigence élémentaire serait de fixer des normes plus strictes en matière d'encadrement et d'effectuer des contrôles de terrain beaucoup plus nombreux. C'est essentiel pour garantir la meilleure qualité de vie possible pour les résidents et en corollaire de bonnes conditions de travail dans toutes les maisons de repos, qu'elles soient privées ou publiques.

L'autre chantier de bien plus grande ampleur, c'est un combat politique pour lutter contre la marchandisation des services aux personnes et à la collectivité. Mais pour cela, il ne faut pas baisser les bras, il faut se retrousser les manches...

Monique Van Dieren

Le budget de Marie-Louise

Marie-Louise est hébergée dans une maison de repos privée en Région bruxelloise. Elle possède une chambre de 18m² salle de bains comprise. Voyons sa facture d'un peu plus près.

- Coût de l'hébergement : 48,43 €/jour (1.452 €/mois) ;
- Frais fixes : Abonnement TV (10 €), linge (40 €), téléphone (20 €), télévigilance (23 €) ;
- Frais médicaux (moyenne mensuelle) : médicaments (70 €), médecin (50 €), kiné (150 €), pédicure (20 €).

Soit un budget "hébergement + soins ordinaires" d'environ 1.800 € par mois, sans compter les séjours en hôpital, les transports médicalisés...

Et ce pour un confort de vie qu'on ne peut pas considérer comme luxueux.

Sa pension est de 1.170 €/mois. Elle ne possède pas de maison, donc pas de rente locative. Heureusement, elle a un bas de laine issu d'un héritage qui lui permet de combler la différence... à condition qu'elle ne vive pas centenaire !

1. La démographie des communes belges de 1980 à 2010, Courrier hebdomadaire du CRISP n°2162-2163, 2012.
2. Le Soir, 15/02/2012.
3. Trois protocoles d'accord ont en effet été conclus entre le pouvoir fédéral (INAMI) et les instances régionales (1997, 2003, 2005) pour fixer des objectifs communs en termes de soins de longue durée (transformation de lits MR en lits MRS), de politique commune pour aider les personnes à rester chez elles et de moratoire sur le nombre de lits. Ce moratoire a été élargi en novembre 2011. Pour le détail des chiffres par région, voir Moniteur belge du 9/11/2011 (F2011-2915, Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire).
4. Sources : L'avenir, 12/07/12
5. Soins résidentiels pour les personnes âgées en Belgique en 2011. Disponible sur www.kce.fgov.be
6. Chiffres cités par Patrick Feltesse dans Contrastes n°152, sept-oct 2012. Sources : Office national des pensions, janvier 2011.
7. Maisons de repos, CRIOC 2010.
8. Syndicats, 30 novembre 2012.
9. Questions à la Une, RTBF, 12/12/2012.

Maisons de repos et qualité de vie : Un défi au quotidien



Aujourd'hui, plus de 130.000 Belges séjournent en maison de repos. La décision de poser sa valise dans un de ces établissements est le résultat d'un choix mûri et réfléchi pour certains, d'une obligation imposée par des raisons de santé ou des contraintes familiales pour d'autres. Tous ont pourtant les mêmes envies de bien-être, de respect de la personne et de la dignité... Des mots que rencontre de façon très variable la réalité vécue au sein de ces établissements.

Dans le parcours d'une vie, les déménagements, les changements de cap, les projets qui bifurquent sont fréquents. De plus en plus. Pourtant, s'il est un passage qui peut-être vécu de façon très délicate, voire parfois même douloureusement, c'est bien celui de l'installation en maison de repos. Quitter une habitation dans laquelle on avait des repères établis, un quartier qui structurait une vie sociale, des activités qui rythmaient la semaine n'est pas chose aisée. D'autant plus que l'on constate que cette transition est généralement peu préparée.

Entrer dans une maison de repos, ça se discute !

Le plus souvent, c'est une hospitalisation, une chute à domicile ou une maladie qui accélèrent la prise de décision d'une entrée en maison de repos. L'urgence de la situation ne permet alors pas d'appréhender avec sérénité l'avenir qui se présente et peut se transformer en déracinement brutal du point de vue de certains seniors. Selon Enéo, mouvement social des aînés, une meilleure préparation de cette étape de la vie -vécue par près de 50% des octogénaires et 80% des nonagénaires- serait entièrement bénéfique tant pour la personne concernée que pour son entourage. Un choix pensé, discuté, préparé avec le futur résident, la famille et la maison de repos est en effet sans doute la première et indispensable étape qui peut conditionner la réussite d'un séjour dans l'institution. Pourtant, très peu d'aînés souhaitent aborder la question. D'abord parce qu'elle amène inévitablement à évoquer un épisode de la vie auquel beaucoup ne veulent pas penser, mais aussi parce que le secteur des maisons de repos est tellement saturé que des visites préparatoires semblent vaines à partir du moment où les places sont rares... et souvent (très) chères. De plus, l'image donnée par les maisons de repos s'est considérablement ternie et les aînés qui envisagent d'y entrer expriment leurs craintes quant à

un recul de leur autonomie, à la perspective d'activités perçues comme infantilisantes, à la perte de contact avec le monde extérieur, à la dépendance aux médicaments. Image trompeuse ou réalité ? Chaque maison de repos est différente et la satisfaction des résidents par rapport au cadre et à qualité de vie peut y être très variable.

La qualité de vie au jour le jour

Le quotidien en maison de repos est rythmé par les soins, les repas, les activités diverses. En Belgique, les résidents ont en moyenne 85 ans au moment de leur entrée en maison de repos. Un âge qui, pour certains, est encore synonyme de pleine santé et d'envie d'échanges mais qui, pour d'autres, se révèle être le début de soucis médicaux plus importants ou de problèmes de désorientation. Dans les maisons de repos, on tente donc d'adapter, avec plus ou moins de bonne volonté, le rythme de vie aux différentes formes de vieillissement qui se présentent.

Mais qu'est-ce qui définit la qualité de vie dans une maison de repos ? C'est fort probablement la conjonction d'un ensemble d'éléments très variés. On peut citer par exemple toute l'importance de l'élaboration d'un projet de vie pour l'établissement qui prenne en compte les besoins spécifiques des pensionnaires, qui implique le personnel, les résidents et leurs familles dans une gestion participative du lieu, qui soit capable de questionner et de remettre en cause les pratiques, qui se soucie de l'accompagnement de la fin de vie, qui s'ouvre vers le monde extérieur, qui promeuve la vie sociale des résidents, qui fasse des moments de repas des instants de plaisir et de convivialité, qui propose des activités diversifiées permettant le maintien ou la réactivation des potentiels des personnes âgées, etc. Dans le classement des institutions sur l'échelle de la qualité de vie, il semble aussi que l'attention et le temps consacrés aux soins et aux

⇒ toilettes soit un baromètre assez révélateur de l'ensemble des services proposés. A partir du moment où ces instants -au cours desquels les résidents sont confrontés plus que jamais à leur propre fragilité et à leur dépendance- sont parfois minutés, retardés, interrompus ou bâclés, on peut supposer que c'est la qualité de vie de manière générale, le sentiment de confiance, de convivialité et de sécurité qui sont en péril. Pour mener à bien l'ensemble de ces défis, les outils d'une communication efficace et non violente ainsi qu'une gestion humaine du personnel dans une perspective de reconnaissance et de formation continue sont essentiels.

Mettre en pratique une série de valeurs demande une réelle volonté et une conviction profonde de la part des directions et des gestionnaires des maisons de repos. Ce qui n'est apparemment pas toujours le cas. De l'avis de Marie-Pierre Delcour¹, directrice d'Infor-Homes Bruxelles, *on trouve dans toute une série de maisons de repos des directions et du personnel qui veulent bien faire et qui s'en donnent les moyens par le biais de formations, continues ou spécifiques. Mais il y a une très grande diversité dans les profils des responsables et malheureusement, il reste des personnes qui ne sont pas à leur place. Il arrive aussi parfois que certains directeurs qui font très bien leur travail ne soient pas soutenus par le gestionnaire, ce qui est dommage parce que ce sont alors ceux qui sont les plus compétents qui s'en vont.* Concrètement, la liste des différents types de résidences et des pratiques qui y sont quotidiennes est donc longue, entre la maison modèle dans laquelle tout sera réellement mis en place pour le bien-être des pensionnaires (certaines maisons n'hésitant pas à engager du personnel au-delà des quotas minimums imposés par l'Inami) et les cas les plus décriés des résidences qui « tournent » sans laisser aucune place à la dimension humaine, voire même qui négligent certains besoins premiers en termes de santé et de sécurité physique ou psychologique.

Pour Marie-Pierre Delcour, il s'agit d'ailleurs de rester très attentif aux évolutions du secteur : *on constate actuellement un grand remue-ménage. Le secteur devient très commercial. Certains groupes gestionnaires sont cotés en bourse et sont donc très attentifs au rendement. On peut leur reconnaître d'avoir parfois sauvé d'anciennes maisons en y réinjectant des fonds. Mais de manière générale, c'est le souci du bénéfice qui prime et celui-ci n'est malheureusement pas réinvesti dans les infrastructures ou le personnel mais bien plutôt redistribué aux actionnaires.*

Des normes pour mieux encadrer les pratiques : côté pile et côté face

Parce que prévenir vaut mieux que guérir, le secteur des maisons de repos est aujourd'hui régi par toute une série de décrets et de règlements. Ceux-ci touchent notamment à l'architecture des bâtiments dans leur dimension de sécurité (accessibilité, entretien, chauffage, système d'appel...), au respect des normes d'hygiène, à la qualité des soins de santé et de la nourriture, au personnel (nombre minimum de travailleurs, formation...).

Grâce à l'instauration de ces normes, Jean-Marc Rombeaux, de l'Union des villes et des communes de Wallonie, constate que *sur dix ou vingt ans, l'amélioration a été substantielle.* Mais il souligne par ailleurs l'inégale évolution des différentes maisons présentes sur le territoire et insiste sur le fait que *le secteur n'est pas homogène. Dans certains endroits, une personne sera relativement bien accompagnée tandis que dans d'autres, on fera les toilettes de façon assez expéditive, les repas seront servis sans aide, l'animation sera réduite à sa plus simple expression*². Il semble bien en effet que respect des réglementations ne soit pas toujours synonyme de bien-être. Certaines maisons de repos se limitant au strict minimum sans développer à l'intérieur et autour de cet espace un réel lieu de vie et d'épanouissement individuel et collectif. Parfois, malgré que le cadre légal soit respecté, on constate de réels manquements. Dans certaines maisons, on évoque, du côté du personnel, le manque de temps pour faire les soins et se rendre présent auprès des personnes, le fait de devoir « voler » d'un résident à l'autre, certaines conditions matérielles difficiles (chauffage, éclairage). Chez les résidents, on parle de soins trop peu fréquents, faits rapidement, brusques parfois. On se plaint de la qualité des repas, de la surmédication, de la surveillance, du manque d'intimité... Dans quelques cas plus graves, de réels signes de maltraitance peuvent être constatés : absence de soins, refus d'accéder à des demandes, pressions...

Des contrôles ont lieu mais ils sont trop peu fréquents. En Région wallonne, neuf inspecteurs seulement se répartissent le travail de contrôle des 650 maisons de repos réparties sur le territoire et ils n'arrivent pas à faire le tour de la moitié d'entre elles sur une année. Difficile dans ces conditions de déceler certains manquements qui n'apparaîtraient pas au premier coup d'oeil.

L'instauration de normes a indéniablement permis une amélioration de la qualité de vie dans certaines maisons de repos, mais il s'agit d'une arme à double tranchant. Si elles garantissent une sécurité pour tous les résidents dans toutes les institutions, elles favori-

Témoignages

Apporter du soin aux choses d'importance et aux petits détails

*Maintenant qu'il y est, il en est presque à regretter de ne pas être venu plus tôt parce que, comme il ne sait plus marcher, il a pu obtenir une « voiturette » qu'il conduit lui-même pour aller à table... Il a de nouveau des contacts avec des voisins de chambre, alors que chez lui il n'avait plus jamais que la famille et peu d'autres visiteurs.**

*Ça sent bon ici, presque chaque matin, le pain est cuit sur place. Le dimanche, hum... pistolets, couques au chocolat flottent dans l'atmosphère. Ça donne envie de se lever et de bien commencer la journée. C'est comme une invitation, une attention permanente... Une pâtisserie quotidienne qui ne se refuse pas.**



horizon-seniors.skyrock.com

sent néanmoins principalement les grosses structures, souvent considérées comme moins chaleureuses et moins familiales. On considère actuellement qu'il faut un minimum de 80 lits pour qu'une institution soit pérenne. Pour une série de plus petites maisons de repos, les travaux à effectuer pour les mises aux normes (ascenseurs suffisamment grands pour y mettre un brancard, sonnettes d'appel avec système d'enregistrement...) sont trop lourds à porter financièrement et parfois impossibles à réaliser matériellement. C'est alors le choix de la fermeture ou la course aux dérogations pour pouvoir poursuivre l'activité d'accueil. Dans la pratique, la plupart des institutions qui comptent moins de 60 lits ont dû fermer. En une dizaine d'années à peine, on est passé de 900 à 650 maisons de repos au sud du pays alors que le nombre de lits subsidiés est resté le même. Cette diminution du nombre de résidences n'est pas sans impact pour des personnes âgées qui doivent dès lors parfois se rendre dans une maison de repos éloignée de leur région d'origine, au détriment du maintien de contact sociaux anciens, établis et rassurants.

Des rêves pour l'avenir

Imaginer les dernières années de la vie d'un proche, voire même parfois évoquer notre propre vieillissement nous renvoie à l'idéal que nous pouvons espérer pour cette étape de la vie. L'utopie n'est pas réservée à l'adolescence et les personnes âgées ont le droit de rêver aussi la manière dont elles souhaitent vivre ces moments.

Le secteur des maisons de repos, actuellement très lucratif, attire un certain nombre de propriétaires et de gestionnaires peu habitués à la complexité de la tâche qu'ils endossent. Bien souvent, recherche de la rentabilité et qualité ne vont pas de pair et ce sont alors les personnes âgées, leurs proches tout autant que le personnel soignant qui en font les frais. Dans ce contexte, il semble donc essentiel de réaffirmer l'importance d'une réelle transparence dans les pratiques mais aussi de l'impératif de créer rapidement de nouvelles maisons de repos et ce notamment dans le secteur public. La question de la disponibilité des places est essentielle pour faire face au double défi de la gestion du nombre grandissant de personnes âgées et du maintien de la qualité de vie dans les maisons de repos. Si la pression du manque de lits disponibles diminue du côté des résidents, cela pourrait peut-être leur permettre de faire peser plus fortement la balance du côté de la qualité, sans crainte de perdre leur place.

Muriel Vanderborght

Pour des informations sur les maisons de repos voir www.inforhomes-asbl.be (Bruxelles) et www.inforhomeswallonie.be.

Pour les problèmes de maltraitance voir www.respectsenior.be (en Wallonie) et le Sepam, service d'écoute et d'information d'Inforhomes Bruxelles.

1. Infor-Homes Bruxelles a pour objectifs d'orienter les personnes âgées vers la solution d'hébergement qui leur convient et de traiter des demandes d'informations ainsi que des plaintes relatives à la maltraitance des aînés.
2. Cité par MOUTON O. dans « On abandonne nos personnes âgées », *Le Soir* du mercredi 15 février 2012.

Du manque chronique de temps aux cas de maltraitance avérés

*Des restrictions font mal. Par exemple, les économies au niveau de l'éclairage, souvent insuffisant, me donnent des soucis au petit matin comme le soir, lorsque je dois faire une injection. C'est vrai, je ne vois pas suffisamment clair et il m'est déjà arrivé de piquer un patient pendant qu'il tenait lui-même la lampe de bureau empruntée à un voisin de chambre. Actuellement, j'ai une petite lampe de poche attachée à mon trousseau de clés ! **

*Le groupe qui gère la maison possède plusieurs maisons comme celle-ci. Du jour au lendemain, tout le mobilier a été changé et remplacé par des meubles identiques. Tout s'est uniformisé. Tout se ressemble ici, comme ailleurs. Comme si chacun devait rentrer dans un moule, se conformer à une règle, une norme.**

Pour faire mon travail convenablement avec un minimum d'humani-

*té, je preste bénévolement une part du travail, en tous cas pour ce qui concerne les contacts avec mes résidents.**

Pour faire des économies de personnel, la direction a engagé des aides-soignantes. Mais celles-ci travaillent en cuisine ou à l'accueil. Cela permet au gestionnaire de respecter les normes minimales d'encadrement infirmier... et pourtant ces personnes ne s'occupent pas des résidents. C'est donc le personnel soignant qui doit répondre au manque d'effectif et à la surcharge de travail.

* Les témoignages marqués d'une astérisque sont issus de l'ouvrage *Envie de vie!* publié par l'UCP (Enéo).

Francis Delpérée :

La question des aînés doit être portée sur le terrain politique

Tout qui l'a entendu dans les médias connaît sa voix remarquable et la concision de ses propos. C'est peut-être parce que Francis Delpérée, homme politique engagé au CdH, constitutionnaliste respecté, est d'abord et avant tout un pédagogue. Il est également président d'Enéo, le Mouvement social des aînés, partenaire des Mutualités chrétiennes. Et dans cette fonction, c'est la promotion des droits des citoyens qui l'anime en tant que principe majeur.



Contrastes : Vous avez entamé une retraite très active en entrant en politique à l'âge de 62 ans. Mais vous étiez auparavant déjà connu et reconnu comme constitutionnaliste. Qu'est-ce qui vous a motivé à passer du balcon, c'est-à-dire observateur de la vie politique, à la scène ?

Francis Delpérée : Plus que juriste, je me sens avant tout enseignant. J'ai enseigné pendant 40 années avec plaisir, et j'aimais tout particulièrement le contact avec les étudiants dans un grand amphithéâtre. Le cours de droit constitutionnel que je donnais ne pouvait être dissocié de l'actualité politique, qui constituait l'accroche. J'y apportais évidemment mon commentaire, ce qui m'a amené à analyser aussi la vie politique dans la presse. J'ai eu l'occasion de donner cours non seulement en Belgique mais aussi à l'étranger; en France, en Italie, au Canada, en Afrique, au Moyen-Orient. Et cette expérience donne un sens relatif aux problèmes belges. Je pense à ce proverbe : « Quand je me regarde, je me déssole. Quand je me compare, je me console ».

Les étudiants appréciaient mes cours. Nettement moins mes examens ! J'étais exigeant, c'est vrai. Mais l'un d'eux m'a qualifié de professeur « sévère mais juste » et cela me convient.

Et puis il y a eu le projet de réforme institutionnelle du gouvernement Verhofstadt en 2000-2001. Ce projet était inconstitutionnel et le Conseil d'Etat avait rendu un avis négatif dont le gouvernement n'a eu cure. J'ai alors organisé un colloque à ce sujet et les constitutionnalistes présents ont également rendu un avis négatif dont j'ai fait part à la presse. M. Verhofstadt a passé outre et c'est alors que j'ai décidé de « plonger dans le bain » de la politique. J'interviens notamment en commission de la justice où je suis d'autant plus entendu qu'elle n'est pas, contrairement à ce qu'on pourrait croire, composée de beaucoup de juristes.

Vous restez cependant une référence en matière constitutionnelle dans le monde académique, médiatique et politique. Comment conciliez-vous votre rôle d'expert (donc neutre et impartial) et

de politicien (donc engagé et partial) ?

Je ne trouve pas ces rôles inconciliables. Chaque dossier comporte un aspect constitutionnel et un aspect d'opportunité. Tous deux sont distincts. De plus, je ne suis pas un parlementaire du genre « Pic de la Mirandole » (celui qui sait un peu de tout sur tout). Selon moi, un parlementaire doit avoir une formation, un métier, une compétence. Du fait de la mienne, j'élabore, logiquement, le programme institutionnel de mon parti.

Vous avez accepté la présidence d'Enéo il y a un peu plus d'un an. En quoi cette présidence est-elle importante pour vous personnellement, ensuite pour Enéo ?

Je ne m'attendais pas à prendre cette fonction, ne l'ayant pas sollicitée, mais je l'ai acceptée. D'abord par sensibilité et tradition familiale (mon père était le « Monsieur sécurité sociale » dans l'après-guerre) ; et ensuite parce que j'ai conscience que les droits et devoirs des aînés dans la société doivent être portés sur le terrain politique, comme un enjeu essentiel. Il ne s'agit pas seulement d'organiser des goûters ou des tournois de pétanque. Tout récemment encore, le Premier ministre évoquait dans les médias la question des plus de 60 ans comme la grande question des vingt prochaines années.

La Belgique est de plus en plus confrontée à la problématique du vieillissement, qui comporte plusieurs enjeux à traiter simultanément. Celle du "bien vieillir" d'abord, c'est-à-dire de la qualité des soins de santé et de la qualité du milieu de vie (quel que soit le choix du lieu de vie). Dans quelle logique vous retrouvez-vous le mieux : dans une amélioration de la qualité de vie en maison de repos ou dans une amélioration de la qualité des soins à domicile ?

La question principale est effectivement celle de la qualité de vie. Et elle passe, d'abord, par le respect de la dignité de la personne, par la possibilité pour elle d'exercer pleinement ses droits économiques, sociaux, culturels, politiques et que ce soit en maison de repos ou à domicile. Le principe majeur qui m'anime, c'est la promotion des droits des citoyens. Des droits aussi fondamentaux que le droit au logement, à des services sociaux, à la sécurité sociale...

On entend trop de discours infantilisants, du genre « après vos 55 ans, on arrangera quelque chose pour vous ». C'est à la personne elle-même, non à ses enfants (ou à ses parents, parfois) de faire ses choix.

L'infantilisation, qu'Enéo dénonce, passe aussi par l'attitude : le tutoiement, par exemple. Imaginez ce que ressent une personne âgée qui s'entend dire « tu » comme à un enfant par un prestataire de service.

Enéo met aussi l'accent sur la diversification des lieux de vie : outre le domicile ou la maison de repos, d'autres formules existent, à encourager et développer. C'est l'habitat intergénérationnel ou de type kangourou ou encore Abbeyfield.

Enfin, Enéo insiste sur la nécessité de réfléchir à de nouveaux métiers, en lien avec la santé, mais aussi à la construction d'équipements collectifs : les logements doivent être plus évolutifs, tenir compte des changements qui viennent avec l'âge. Et nous devons apprendre à anticiper les ruptures de vie. Bien souvent, on n'y pense pas, jusqu'au jour où les conséquences d'une maladie obligent à déménager ou aménager la maison. C'est éprouvant si l'on n'a pas eu l'occasion de s'y préparer.

A propos de l'exercice des droits, que pensez-vous de l'initiative de placer des urnes électorales en maison de repos pour faciliter la possibilité de voter aux résidents ?

Alors là, je dis non ! Ce n'est pas ainsi que l'on peut garantir le droit de vote en toute liberté de la personne. Parce que ce qui se passe, c'est que le bourgmestre arrive dans la résidence, avec son urne dans une main, une tarte dans l'autre... vous imaginez bien le jeu d'influence qui peut se produire !

Par contre, puisqu'on a jusqu'à présent mis les écoles à contribution pour l'organisation des élections, on pourrait envisager de les remplacer par les maisons de repos, à condition que ce soit pour tous les habitants du quartier. Voilà qui aurait du sens !

Autre enjeu important, celui du coût du vieillissement pour les personnes. Trouvez-vous normal que le montant des pensions ne couvre généralement pas le coût d'un séjour en maison de repos ?

⇒ A ce propos, je voudrais évoquer l'étude réalisée par Enéo à propos du "panier du pensionné". Les résultats se résument par une préposition : OU. La personne âgée se soigne OU se permet un loisir. Mais elle ne peut satisfaire à l'ensemble des besoins généraux. En réalité, en Belgique, les pensionnés ne s'en tirent que parce qu'ils sont en majorité propriétaires de leur logement. Cela dit, un jour ou l'autre, ce logement devient inadapté et de nouveaux problèmes surgissent. Quant au coût des maisons de repos, il avoisine en moyenne 1.200 € par mois sans les suppléments. Avec ceux-ci, le montant s'élève à 2.000 € !

L'allongement de la vie bouscule les repères, et même le vocabulaire. Les maisons de repos s'appelaient auparavant « maisons de retraite ». On dit qu'actuellement, quatre à cinq générations « cohabitent » au sein de la société. Mais cela ne veut pas dire qu'elles vivent ensemble, bien qu'on puisse le souhaiter. Un autre phénomène, c'est celui de l'ordre des arrivées et des départs, c'est-à-dire des naissances et des décès, est également bousculé, ce qui change la perception que nous avons de l'existence.

Dans l'état actuel des négociations, que prévoient les réformes institutionnelles en matière de transfert de compétences et de financement des maisons de repos ?

Les maisons de repos sont au cœur du transfert de compétences qui forment le 2^{ème} « paquet » de la sixième réforme de l'Etat. Le poids financier total est de 17 milliards € et celui des maisons de repos en représente une part importante. Il s'agit d'une opération lourde, bien plus complexe que la scission d'un arrondissement ! Ce transfert de compétences concerne des fonctionnaires, des administrations, des bâtiments, des budgets... La mise en œuvre n'aura sans doute pas lieu avant 2015 au mieux.

Au-delà de toute la « tuyauterie » à élaborer, un enjeu fondamental - et je rejoins en cela la préoccupation du MOC - consiste à garantir des situations de traitement identiques pour les Bruxellois et pour les Wallons, y compris les germanophones.

Prenons l'exemple de la politique concernant le handicap. C'est une matière qui a été régionalisée. Or des types d'habitats adaptés pour certains han-



dicaps n'existent que dans des communes de Bruxelles. On y envoie des Wallons. Mais puisque la matière est régionalisée, il a fallu nouer des accords de coopération, il y a eu des problèmes de tarifications, d'administration...

En revanche la solution de passer par la Communauté française pose la question d'une différenciation entre francophones et néerlandophones bruxellois. Il est indispensable de trouver une formule qui place sur un pied d'égalité Wallons et Bruxellois, et qui permette une mobilité géographique.

Que pensez-vous du fait que le secteur des maisons de repos soit devenu un business coté en bourse, alors qu'il s'agit avant tout d'un service aux personnes et à la collectivité ?

Ce n'est évidemment pas la solution. C'est au contraire une perspective épouvantable. Elle est créée par le déficit de lits, mais avec des tarifs qui creusent les inégalités. Elle est, je pense, également favorisée par l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles technologies qui font des maisons de repos et de soins un filon rentable.

Parmi les nombreuses propositions de loi que vous avez déposées au Sénat, laquelle vous a tenu le plus à cœur ? Et laquelle vous a laissé le plus de regrets ?



Equipes Populaires

La proposition de loi qui me tient fort à cœur est certainement celle qui consacre les droits des personnes handicapées et qui est en voie d'adoption par le Sénat. Elle a fait l'unanimité en Commission et devrait donc passer sans heurts. Ce projet de loi s'inscrit dans un processus philosophique qui a commencé par la reconnaissance des droits indifférenciés, au 19^{ème} siècle. Puis, dans les années 1990, ont été consacrés les droits « sectoriels » : droits de la femme, de l'enfant... Et aujourd'hui, droits de la personne handicapée.

Quant à la proposition de loi qui me laisse des regrets, elle est sans doute plus anecdotique. J'ai proposé il y a quelques années l'adoption d'un code de bonne conduite pour les membres de la famille royale et leurs dotations. Si on l'avait réalisé à ce moment-là, on se serait épargné les discussions d'aujourd'hui !

Vous êtes président du Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre. Estimez-vous que c'est une bonne mesure en termes de démocratie que de permettre à un conseiller communal d'assurer cette fonction à la place du bourgmestre ?

Questions subsidiaires

▪ **Un événement qui vous a marqué et qui n'a pas fait la Une de l'actualité.**

Je me fais surtout la réflexion que les Belges ont tendance à se montrer nombrilistes : leurs dossiers, leurs problèmes passent avant tout. Ce qui a lieu au-delà de leurs frontières les touchent trop peu. Par exemple, en 1992, la Tchécoslovaquie s'est scindée, et cela dans l'indifférence générale.

▪ **Si vous n'aviez pas été constitutionnaliste et homme politique, vous auriez été.....**

Très probablement j'aurais été enseignant, et j'aurais aimé enseigner l'histoire contemporaine.

Le fait est que le bourgmestre se voit le « maître du bourg ». Cela imprègne souvent son attitude en Conseil communal. Quand le bourgmestre est aux commandes, il est juge et partie et tend à prendre les questions ad hominem, à titre personnel. Dans ce sens, il peut être salutaire qu'une autre personne anime les débats et joue un rôle d'amortisseur. Cela dit, le but n'est pas d'éviter une confusion des genres car on ne peut transposer tel quel le niveau fédéral au niveau communal, en regardant le Conseil communal comme le Parlement et le Collège comme l'exécutif. En effet le bourgmestre et le Collège ont aussi un rôle en tant que législateur.

Interview réalisée par Christine Steinbach et Monique Van Dieren

Enéo en quelques mots

Enéo, mouvement social des aînés lié aux Mutualités chrétiennes, compte 40.000 affiliés en Wallonie et à Bruxelles. Mouvement d'éducation permanente, Enéo a pour missions principales d'encourager la participation et l'engagement des aînés dans la vie sociale, culturelle, économique et politique ; de promouvoir la prise de responsabilité des aînés par le biais de l'action collective dans le but de les associer à la construction d'un monde plus juste ; de lutter contre toute forme de discrimination à l'égard des personnes âgées ; de prendre et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de l'autonomie et du bien-être physique, mental et social des aînés.

Renseignements : Enéo, 02/246.31.11



A lire...

Envie de vie ! Produire de la qualité de vie, en maison de repos... ça ne s'improvise pas, travail collectif de l'UCP (rebaptisé Enéo) publié en mai 2010.

Habitat Seniors

Quel toit pour abriter nos vieux jours ?

Quand vous serez bien âgé(e), au soir à la chandelle... que ferez-vous ? Idéalement, les personnes âgées veulent rester chez elles le plus longtemps possible. La plupart d'entre-elles pensent devoir terminer leurs vieux jours en maison de repos. Certaines pensent même que c'est la seule option qui s'offre à elles. Mais des alternatives existent même si elles ne sont pas encore suffisamment développées.

Notre pays, comme d'autres pays européens, se retrouve face à un enjeu de taille : l'accroissement de l'espérance de vie et, avec lui, la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En Belgique, 548.000 personnes sont âgées de plus de 80 ans¹ et d'ici 2050, elles seront plus d'1.250.000 ! Des questions se posent naturellement face à ce constat. Et la plus cruciale reste vraisemblablement celle du manque de places dans les institutions qui accueillent les personnes âgées.

Rester chez soi

Quel avenir se dessine alors pour ces seniors ? Ce qui ressort des principales études sur le « bien vieillir », c'est que les aînés souhaitent en majorité rester chez eux aussi longtemps que possible. Pour ce faire, une série de services existent pour faciliter leur quotidien. Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides et de soins à domicile. Ces services sont généralement proposés par certaines Régions et Provinces, par les communes via le CPAS, par des organismes privés ou des mutuelles.

Les soins à domicile sont délivrés par des professionnels infirmiers : de la toilette aux soins médicaux. Selon la Fédération des aides et soins à domicile, coordination des mutualités chrétiennes², ces soins peuvent être faits plusieurs fois par jour si nécessaire entre 7h30 et 20h. Ce service a bien évidemment un coût qui dépendra du type de soins promulgués, du nombre d'heures nécessaires mais également des conditions de la mutuelle du patient.

Pour les aider dans l'entretien de leur habitation, les personnes âgées peuvent avoir recours à des aides ménagères dont certaines d'entre elles ont une vocation sociale. En plus de leurs tâches habituelles, elles leur prêteront une oreille attentive. Pour les personnes qui ont besoin d'être plus soutenues dans les multiples tâches quotidiennes et qui souhaitent également tisser un lien plus étroit avec une aide à domi-

cile, les *aides familiales* pourraient leur convenir. En effet, en plus de l'aide ménagère, elles accompagnent concrètement les personnes dans leurs tâches administratives et dans leur vie sociale, préparent le repas, les aident dans leurs toilettes mais ne dispensent pas de soins médicaux.

Enfin, pour les personnes qui souhaitent avoir une présence rassurante à leurs côtés, la *garde à domicile* peut être une solution, mais qui est généralement assez coûteuse. Véritable mamy ou papysitter, le garde à domicile est disponible toute la journée ou à des moments déterminés, aussi bien de jour comme de nuit. Elle apportera avant tout une aide relationnelle : écoute, dialogue, activités...

A côté des aides à domicile, il existe des structures qui permettent d'alléger le quotidien d'aidants proches. Selon leurs besoins, ils pourront soit faire appel à des centres de soins de jour, structure de soins de santé pour des personnes fortement dépendantes, soit à des centres d'accueil de jour, structure d'accueil qui leur donnent des aides et soins appropriés à leur perte d'autonomie. Parallèlement à ce type de structure, il existe des maisons d'accueil dites « communautaires ». Contrairement aux centres d'accueil de jour, elles ne sont pas rattachées à une maison de repos. Leur objectif est de lutter contre l'isolement social et de rompre la solitude des personnes âgées, de développer des activités intergénérationnelles et de soulager les aidants proches des aînés.

Dans certains cas, ce type de soutien n'est plus adapté à la réalité physique et/ou psychologique des personnes. La *résidence-service* peut constituer une bonne alternative entre le domicile et la maison de repos, bien qu'elle y soit la plupart du temps fonctionnellement reliée. Sorte d'« apart-hôtel », ces résidences destinées à des personnes âgées de 60 ans au moins, leur permettent de vivre en toute indépendance dans un appartement équipé tout en pouvant bénéficier « à la carte » de services multiples (repas à



domicile, coiffeur...) mais aussi d'une série d'infrastructures (restaurant, salle de gymnastique...) qui laissent entrevoir une retraite de rêve ! Cependant, vous l'imaginerez aisément, ce type de rêve à un prix... très élevé ! Toutefois, un nouveau genre de résidence-service a récemment vu le jour suite à la réforme du code wallon du logement : les résidences-services sociales. Celles-ci offrent le même type de services que les résidences classiques mais s'adressent à des seniors qui sont dans une situation précaire. Un projet-pilote est prévu en 2013 à Namur. Cette expérience est intéressante mais elle pose la question du financement d'un projet aussi ambitieux et du suivi de la demande dont on peut déjà dire qu'elle sera certainement supérieure à l'offre. Dans ce cas, quels critères d'attribution seront mis en place ?

Vivre en communauté

Toutes les possibilités décrites précédemment sont relativement connues. Mais d'autres voies existent. Les *habitats groupés*, comme par exemple les maisons Abbeyfield (voir encadré). Ce sont des logements où des espaces communs et des petites unités de vie privées coexistent. La moyenne d'âge des personnes

qui optent pour ce type de formule est de 73 ans. Très jeune si l'on compare avec les maisons de repos où la moyenne est de 84 ans. L'habitat groupé ne serait donc pas une solution pour les personnes très âgées ? Pas nécessairement, car il semblerait que l'état de santé des personnes ne soit pas un critère strict de refus. Tout dépend du type de maladie, de la personnalité du postulant, de sa capacité d'autonomie... Par ailleurs, une solidarité naturelle s'instaure entre les résidents qui aident ceux qui sont plus faibles.

Un habitat groupé en général peut être intéressant mais il comporte aussi son lot d'inconvénients : inquiétude dans la répartition des tâches entre les résidents, équilibre difficile entre vie privée et vie commune... Sans oublier le risque de dérives potentielles (exploitation...) liées à l'absence de cadre juridique spécifique.

Autre possibilité qui s'ouvre aux seniors : les *habitats kangourou* ou les *familles d'accueil*. Soit la personne âgée accueille sous son toit une famille, soit c'est une famille qui ouvre son habitation à la personne âgée. On évite ainsi la ghettoïsation des personnes âgées que l'on peut retrouver dans les institutions traditionnelles. La plupart des médecins reconnaissent d'ailleurs à quel point les liens intergénérationnels ont un impact positif sur la qualité de vie des personnes. Dans ce type de démarche, la personne accueillie verse un loyer et toutes les conditions sont prévues dans un contrat couvrant des séjours temporaires ou définitifs. La Région wallonne a lancé un projet pilote en 2010³. Des professionnels (assistants sociaux, psychologues...) préparent le terrain en étudiant la compatibilité des personnes candidates, encadrent les participants et assurent un suivi.

Ce projet s'adresse aux personnes qui ont au minimum 60 ans et qui sont encore capables de prendre des décisions importantes. Un bémol de taille cependant : ce projet ambitieux manque de familles volontaires. Il existe à l'heure actuelle une trentaine de familles wallonnes qui se sont lancées dans l'aventure. De plus, d'après ENEO⁴, le dispositif actuel ne permet pas d'offrir des garanties de qualité de vie aux aînés et de multiples interrogations restent sans réponse (statut juridique des personnes, gestion des relations entre les deux parties, modalités d'organisation des services d'encadrement...).

La richesse des sages

L'Asbl **1 toit 2 âges** propose une autre conception de l'habitat intergénérationnel. L'association a voulu rencontrer un objectif double : résoudre le problème de la solitude des personnes âgées d'une part et, d'autre ➔

Les maisons Abbeyfield

Le projet de l'asbl *Abbeyfield Belgium* s'adresse aux 55 ans et plus. Pour pouvoir être résident, il faut adhérer à la charte de l'association mais aussi et surtout être accepté par les résidents de la maison qui ont leur mot à dire dans la sélection du candidat. Il existe quatre maisons et cinq projets en Wallonie et à Bruxelles. Tout un chacun (commune, association, particulier...) peut proposer de fonder de nouvelles maisons, c'est alors le conseil d'administration d'*Abbeyfield Belgium* qui devra approuver la demande. A titre indicatif, le loyer mensuel d'un appartement situé à Etterbeek d'une superficie d'environ 45 m² est de 850 euros. Ce qui représente une coquette somme, à laquelle s'ajoute les frais médicaux et les sorties culturelles qui permettent de maintenir du lien social !

⇒ part, apporter une réponse aux étudiants qui ont du mal à trouver un logement décent à un prix raisonnable. Ce qui pousse les seniors à se tourner vers ce type de projet, c'est d'avoir une présence rassurante à la maison et en plus, de pouvoir bénéficier de rentrées financières, via le loyer des étudiants qui varie entre 100 et 300€ par mois, ce qui n'est pas négligeable lorsqu'on dispose d'une maigre pension et que l'on veut continuer à vivre chez soi.

La conviction de la richesse que peut apporter l'échange entre jeunes et anciens est au centre de leur projet. « Le décalage de génération est un apport extraordinaire ! Le jeune peut bénéficier de cette expérience, ce recul, cette sagesse. Et pour la personne âgée, la fraîcheur de la jeunesse, l'ouvre sur le monde, la stimule » explique Anne-Catherine de Failly,



responsable d'1 toit 2 âges Namur.

« Actuellement, plus d'une centaine de binômes sont formés. La proportion de personnes âgées de 80 ans et + est de 33 % contre une proportion de 45 % pour les 50 ans et +. 1 toit 2 âges s'adresse aux personnes âgées de 50 ans et plus ne nécessitant pas de soins trop lourds », précise-t-elle.

Ce concept d'habitat intergénérationnel senior-étudiant est intéressant mais il implique que le senior accepte de calquer sa vie sur celle de l'étudiant avec tous les risques d'instabilité que cela peut impliquer (départ prématuré pour cause d'arrêt d'études, sorties, amis, horaires instables...)

New generation

Finalement l'essentiel est de tenir compte de la volonté des aînés et de leur offrir une vraie possibilité de choisir ce qui leur paraît être la voie la plus agréable, notamment en développant les alternatives aux maisons de repos. L'accessibilité financière doit dès lors être au centre de la réflexion : 1400 euros, c'est le loyer mensuel moyen d'une maison de repos alors que la pension moyenne d'un isolé est d'environ 1000 euros par mois⁵ ! Et les alternatives sont dans la

même gamme de prix, excluant d'emblée une grosse partie de la population. Il est évident que dans notre pays nous essuyons un sérieux retard quant aux possibilités proposées aux seniors. Encore récemment, on considérait que quelqu'un avait atteint la date de péremption lorsqu'il arrivait à la retraite, persuadé qu'il n'avait plus grand-chose à apporter à la société. Les derniers chiffres sur le vieillissement impliquent que l'on remette en question cette manière de voir nos aînés. La coexistence de quatre générations brouille cette image : la population de plus en plus âgée... est aussi de plus en plus active. Cette nouvelle donne représente une opportunité sans précédent de profiter de l'expérience des « sages ».

Il est aussi intéressant de voir ce qui se fait dans d'autres pays européens : La Suède est le pays européen où l'espérance de vie est la plus élevée. C'est le seul pays à avoir inscrit dans la loi, le droit au maintien à domicile avec une aide appropriée, indépendamment de l'importance des besoins. Le gouvernement suédois prévoit entre autres toute une batterie d'aides aux personnes qui souhaitent s'occuper de leurs parents et amis.

Les alternatives aux maisons de repos sont encore trop peu développées dans notre pays. Pourtant, elles nous permettent de réinventer de nouveaux modes d'existence. Il faut encourager leur développement tout en renforçant ou en créant des outils juridiques qui permettront aux seniors d'avoir des garanties spécifiques par rapport au type d'habitat et de se prémunir d'éventuels abus. Par ailleurs, pour que des projets intergénérationnels fonctionnent, il faut qu'ils soient encadrés, suivis par un organisme chargé d'assurer le respect des règles. Enfin, il est primordial d'en faire la promotion.

Poser un regard neuf sur la vie des aînés ne signifie pas que l'on doit mettre de côté le secteur des maisons de repos. Il faut investir dans ce domaine afin qu'elles offrent une qualité de vie décente et des soins à un prix accessible, parallèlement au développement des alternatives. Parce qu'après tout, nous serons tous un jour ou l'autre concernés !

Claudia Benedetto

1. Maison de repos, une affaire en or ? Question à la une, RTBF, décembre 2012.
2. Les aides à domicile sont organisées par de multiples acteurs. Pour obtenir des informations, il est souhaitable de contacter un centre de coordination. Il existe deux grands types d'organisation au niveau des centres de coordination : Les 33 centres affiliés à la fédération ACCOORD (Association des Centres de Coordination de Soins et Services à Domicile) qui sont pluralistes et indépendants. Les coordinations mutualistes dont la Fédération des aides et soins à domicile pour les mutualités chrétiennes et la Fédération des Centres de services et soins à domicile pour les mutualités socialistes.
3. *Sans chichis*, RTBF, 17 mai 2012.
4. Mouvement social des aînés.
5. *Quel avenir pour les maisons de repos en Wallonie ?* Syndicats n°20, 30 novembre 2012.

L'Etat fédéral transfère, le secteur anglois...

Le secteur des maisons de repos est au cœur de la tourmente institutionnelle provoquée par la dernière réforme de l'Etat. Son financement est en voie de glisser du fédéral vers les Communautés.

Avec le double risque d'un étranglement financier et d'une inégalité de droits des résidents selon les Régions du pays...

La 6^e réforme de l'Etat, décidée en octobre 2011 par le gouvernement Di Rupo, va organiser d'importants transferts de compétences du niveau fédéral vers les niveaux régionaux et communautaires. La politique d'aide aux personnes âgées en fait partie. Jusqu'à ce jour, la compétence était en quelque sorte partagée. Les Régions s'occupaient de l'agrément de structures comme les Maisons de Repos et de Soins et les centres de jour, l'intégration et la coordination des services, les dispositifs de contrôle de qualité,... Alors que l'ensemble des soins infirmiers et des soins individuels étaient à charge du fédéral via la sécurité sociale (soins de santé).

On touche donc ici clairement à des transferts de sécurité sociale. Pour rappel, il est prévu de transférer du fédéral vers les Régions et Communautés, une enveloppe de compétences qui pèse aujourd'hui 17 milliards d'euros dans le budget fédéral. Dix milliards concernent des matières liées aux soins de santé. Et parmi celles-ci, 3,3 milliards concernent la politique d'aide aux personnes âgées. L'application de la mesure est prévue au plus tôt pour le 1^{er} janvier 2014.

Explosion démographique

L'inquiétude est grande face à cet important bouleversement : la part transférée suffira-t-elle à couvrir les besoins ? La plupart des analystes en doutent. D'autant que la croissance démographique des populations les plus âgées est en train d'exploser. Les der-



nières projections réalisées par le Bureau du plan (2011) sont très interpellantes. Les plus de 65 ans, qui représentaient 17% de la population en 2010, seront 21% en 2025 et 26% en 2050. Et la population de plus de 85 ans, qui représentait 2,2% en 2010, passera à 3% en 2025 et 5,8% en 2050.

Inévitablement, cette tendance démographique induira une augmentation proportionnelle du nombre de personnes âgées qui devront bénéficier d'une aide dans leurs activités quotidiennes.

La Belgique compte aujourd'hui environ 2.400.000



⇒ personnes de plus de 60 ans (soit l'âge minimal pour entrer en maison de repos). Et l'offre disponible en MRS et MRPA y est de 129.580 unités de logement⁽¹⁾. Autrement dit l'offre correspond à 5,24% de la population concernée.

En 2050, on devrait compter environ 3.900.000 personnes âgées de plus de 60 ans dans le pays. Rien qu'en termes d'infrastructures d'accueil, il faudrait donc tabler, sur une augmentation de 60% d'ici la moitié du siècle...

La perte d'autonomie liée au vieillissement et à la maladie oblige aujourd'hui à choisir l'admission en maison de repos comme réponse la plus adéquate. Cette réalité va de pair avec l'allongement de l'espérance de vie au-delà de 80 ans. Il en découle deux choses. D'une part, une augmentation des demandes d'admission, qui fait entrevoir l'insuffisance de l'offre de places disponibles. Pour répondre à la demande actuelle, il serait nécessaire de créer 5000 unités de logement supplémentaires d'ici 2014, estimait une étude du SPF Economie⁽²⁾, et... plus de 76.000 d'ici 2050 !

D'autre part, face à la grande difficulté du secteur public à répondre à cette demande, une voie royale s'ouvre pour l'investissement privé. Avec pour corollaire une diminution de l'accessibilité financière des maisons de repos.

Dans tous les cas, la réalité démographique de notre pays ne permet pas d'être optimiste quant aux capacités des finances publiques à assumer ces nouvelles charges. La proportion de la population active qui cotise à la sécurité sociale est en diminution. L'enveloppe attribuée aux soins de santé risque bien de pâtir de cette situation. La conséquence directe est que la contribution personnelle des patients aux soins de santé a tendance à augmenter.

Alors même que la pension moyenne – on l'a vu précédemment – ne suffit plus à subvenir aux frais de prise en charge en maison de repos, le risque est grand de voir s'accroître le glissement de la couverture sociale de la sphère publique vers le privé. Le danger est ici de voir se multiplier les situations d'inégalités, parce que les capacités individuelles de faire face prendraient une part de plus en plus importante : capacité de recourir à l'épargne-pension ou une assurance hospitalisation privée ; capacité d'allonger sa carrière professionnelle, etc.

Qui encadre et finance aujourd'hui ?

Actuellement, ce sont les Régions qui ont la compétence de la politique des aînés : la Région wallonne sur le territoire wallon, et, en Région bruxelloise, la COCOF, la COCOM ou la VGC selon le régime linguistique de la personne concernée. Les pouvoirs régionaux sont ainsi chargés de délivrer les agréments nécessaires à l'ouverture de maisons de repos. Exception cependant pour la Communauté germanophone qui gère cette compétence sur son territoire.

Mais le financement des maisons de repos est fédéral. Il s'effectue par une intervention financière de l'INAMI (assurance maladie-invalidité / sécurité sociale). Ce financement dépend de deux facteurs : le degré de dépendance des résidents (« profil de dépendance ») et le nombre de membres du personnel qualifiés. En d'autres termes, les institutions qui accueillent des cas lourds bénéficient d'un financement supérieur.

Parallèlement, la Région wallonne octroie des subventions aux structures mises en place par les CPAS ou par le secteur privé non-lucratif.

Quant à la régulation du prix de l'hébergement et des services offerts par les établissements d'accueil, elle est de compétence fédérale. Même si les entités fédérées ont le pouvoir d'exercer un contrôle sur les tarifs pratiqués, dans le but d'en préserver l'accessibilité.

Le grand chambardement

La dernière réforme de l'Etat attribue donc la politique des personnes âgées, non plus aux Régions et au fédéral de manière partagée comme aujourd'hui, mais bien aux Communautés. Après ce transfert de compétence, il ne restera à charge de l'INAMI que les remboursements de frais médicaux et de soins de santé prodigués dans les maisons de repos.

Mais si les politiques seront transférées, leur financement actuel ne le sera pas comme tel. Il reposera en fait sur un mécanisme nouveau qui octroie aux Régions, d'une part, une nouvelle autonomie fiscale, et aux Communautés des dotations fixées sur base de critères « objectifs ». Dans le cas de la politique des personnes âgées, le financement prévu reposera donc sur une dotation. Elle répondra à des critères de population (les plus de 80 ans sur le territoire concerné), de croissance du PIB, d'inflation et de rapport entre population globale et population âgée.

En 2012, 570.000 personnes environ étaient âgées de plus de 80 ans en Belgique : 59% en Flandre, 32% en Wallonie et 9% à Bruxelles. Selon les prévisions pour 2030, l'écart va encore se creuser au bénéfice de la Flandre.

De plus, les moyens attribués pour financer ces politiques n'évolueront qu'à concurrence de 82,5% de la croissance réelle du PIB par habitant. Ce qui veut dire qu'il y aura proportionnellement moins d'argent disponible pour une population vieillissante qui va croître...

Jean Hermesse, le Secrétaire général des Mutualités Chrétiennes, faisait remarquer au journal *Le Soir* qu'entre « 2003 et 2010, les dépenses des maisons de repos ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 7,6%. Elles vont se retrouver avec un taux de croissance de moins de 2%. Au moment même où le vieillissement va marquer tous ses effets, où les besoins en soins augmentent, le secteur se retrouve financièrement étranglé »



horizon-seniors.skyrock.com

Du côté francophone, où Région et Communauté restent des entités séparées, à l'inverse de la Flandre, une solide coopération institutionnelle s'avère indispensable pour faire face aux défis du financement.

Quelle coopération entre les entités ?

La forme que prendra cette coopération est actuellement au cœur des débats. On assiste à une polémique entre partisans du communautarisme et tenants du régionalisme.

Ainsi plusieurs ténors socialistes wallons (Eliane Tilieux, Thierry Bodson, Jean-Pascal Labille, par exemple) ont clairement indiqué vouloir poursuivre la logique dite de la « Saint-Quentin ». L'accord de la Saint-Quentin (1992) établit que les Régions peuvent exercer des compétences communautaires lorsque celles-ci n'en ont pas les moyens budgétaires. Pour faire court, leur position préconise donc de régionaliser la compétence.

Par contre, des personnalités comme Benoit Cerexhe et Melchior Wathelet (CdH) ou Jean Hermesse (Mutualités chrétiennes) défendent plutôt un lien fort entre Régions et Communautés, mais avec maintien des attributions de compétences actuelles. Le MR leur emboîte le pas. Ce lien fort entre Régions et Communauté consisterait en la création d'un organe de gestion commun (composé de façon paritaire comme l'INAMI) et d'un organe de concertation sur les décisions importantes qui touchent aux droits ou aux montants des prestations. Ceci permettrait d'éviter des différences de traitement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ecolo est pour une troisième Voie (mixte de gestion régionale et de politique communautaire). Rien n'est donc encore très clair sur la façon dont ces compétences transférées seront réellement gérées...

Financer pour garantir l'égalité

Au vu de tout ceci, faut-il dès lors craindre que le financement du secteur des maisons de repos pâtisse de la nouvelle répartition des compétences ?

Il est vrai que les accords de la Saint-Quentin permettent aux Régions de reprendre à leur charge des matières communautaires sous-financées. Mais ce mécanisme n'arrange guère les Bruxellois puisque la Région de Bruxelles-Capitale dispose, comparativement aux autres Régions, de moins de moyens budgétaires.

Les droits des patients risquent-ils dès lors d'être fonction des individus ou du territoire ? En l'absence de coordination entre les Régions et Communautés, il y a fort à parier que se créeront des différences tarifaires pour des mêmes services entre les entités fédérées. Les résidents des maisons de repos risquent ainsi d'être tributaires de leur origine géographique ou de leur régime linguistique.

Entre risque d'étranglement financier et risque de d'inégalités de droits des personnes face à la fin de vie, le secteur des maisons de repos est incontestablement à un tournant financier de son histoire. Coopération et solidarité seront sans doute les seules façons de lui dessiner un avenir où l'accessibilité de toutes les personnes en situation de dépendance sera garantie.

**Gwenaëlle Clerebaut
et Jean-Michel Charlier**

1. www.kce.fgov.be

2. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Étude sectorielle maisons de repos, novembre 2009,

SOMMAIRE

3 MAISONS DE REPOS : UN MARCHÉ RENTABLE... MAIS À QUEL PRIX ?

Les maisons de repos sont de plus en plus aux mains du secteur privé. C'est qu'au vu de l'évolution démographique, le potentiel de développement est énorme, même si la création de nouvelles places est bloquée depuis de nombreuses années pour éviter l'explosion du financement public. Le manque de places et l'augmentation du coût de l'hébergement sont au cœur des préoccupations des personnes et des familles concernées par des choix difficiles au crépuscule de la vie : quand, où et à quel prix ?

7 MAISONS DE REPOS ET QUALITÉ DE VIE : UN DÉFI AU QUOTIDIEN

Aujourd'hui, plus de 130.000 Belges séjournent en maison de repos. La décision de poser sa valise dans un de ces établissements est le résultat d'un choix mûri et réfléchi pour certains, d'une obligation imposée par des raisons de santé ou des contraintes familiales pour d'autres. Tous ont pourtant les mêmes envies de bien-être, de respect de la personne et de la dignité... Des mots que rencontre de façon très variable la réalité vécue au sein de ces établissements.

10 INTERVIEW : FRANCIS DELPÉRÉE :

La question des aînés doit être portée sur le terrain politique.

14 HABITAT SENIORS : QUEL TOIT POUR ABRITER NOS VIEUX JOURS ?

Quand vous serez bien âgé(e), au soir à la chandelle... que ferez-vous ? Idéalement, les personnes âgées veulent rester chez elles le plus longtemps possible. La plupart d'entre elles pensent devoir terminer leurs vieux jours en maison de repos. Certaines pensent même que c'est la seule option qui s'offre à elles. Mais des alternatives existent même si elles ne sont pas encore suffisamment développées.

17 L'ÉTAT FÉDÉRAL TRANSFÈRE, LE SECTEUR ANGOISSE...

Le secteur des maisons de repos est au cœur de la tourmente institutionnelle provoquée par la dernière réforme de l'Etat. Son financement est en voie de glisser du fédéral vers les Communautés. Avec le double risque d'un étranglement financier et d'une inégalité de droits des résidents selon les Régions du pays...



M. Van Dieren

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier,
Xavier Dubois, Christine Steinbach,
Muriel Vanderborgh

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Christine Steinbach,
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière) :

Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom.